



PROCÈS VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE DU 17 JANVIER 2020

Ordre du jour :

- Changement de statuts, de règlement intérieur et de règlement de la SAE.

Présents :

Guillaume DROULEZ (+1 procuration Evelyne MICHEL), Agathe BASTIEN (+1 procuration Leopold MICHON BAZILE), Julien COUTURIER, Lucas RICHIRT, Pascal DELISSE (+1 procuration Ludovic HURTEAUX), Aurélie VERONIQUE, Romain PHILIP, Thierry AILLET (+1 procuration Valentin AILLET), Mohamed ERIDI, OLIVIA GELENNE, Bénédicte PHILIPPON (+1 procuration David JANY), Nicolas GAGEY (+1 procuration Aurélie GAUDRE), Nicolas MORAGUES, Thierry DESPONGES, Patrick FAIVRE, Gabriel HUBERT (représentant Enzo HUBERT), Eric BAUDRY, Jonathan GIACHETTO, Remy VACHETTE, Lucas GELENNE, Michel DROUET, Ludovic PAVICK, Gaëlle BAZILE, Guillaume SORRE, Louis PONOT, Florian BLIN, Cécile ROBIN, Maryse QUENISSET, Camille HAVARD, Sélim RAMDAN, Bernard GOVIGNON, Jérôme GALLE, Cyril LY, GODINHO DA COSTA Vanessa, Nicolas DUVIQUET, Mathilde HILL, Aurélien CIROTTE, Eric ALLOUCH.

Soit 44 adhérents présents ou représentés sur un total de 269.

Après vérification des adhérents présents et des procurations l'assemblée générale extraordinaire débute à 19h45. Le quorum de la moitié des adhérents, soit 135, n'étant pas atteint, conformément aux statuts, l'assemblée générale extraordinaire est convoquée de nouveau à 15 minutes d'intervalle.

L'assemblée générale extraordinaire débute donc à 20h00.

Le Président expose les raisons de changement des statuts:

- Comblent l'incohérence entre les statuts utilisés et ceux déposés en sous-préfecture;
- Adapter les statuts à la réalité du club.

Le Président expose la méthode de création du projet de nouveaux statuts:

- Reprendre la base des statuts utilisés (FFME);
- Ajouter des garde-fous:
 - Limitation des procurations, si pas de quorum, AGO = 15 minutes, AGE = 15 jours;
 - Limitation de la prépondérance du président;
- Rendre la transparence obligatoire:
 - Obligation de lister les avantages accordés aux membres CD et aux adhérents;
 - Possibilité pour tout adhérent de consulter la comptabilité à tout moment;
 - Obligation de matérialiser les changements en cas de nouveaux statuts ou RI.

Résolution 1:

Les nouveaux statuts sont adoptés à l'unanimité (44 pour, 0 contre, 0 abstentions).

Le Président expose les raisons de changement des règlements intérieur et SAE et en fait un résumé, notamment les ajouts concernant les personnes en situation de handicap:

- Enjeux:
 - Refondre le règlement intérieur vieillissant de 2016-17... qui était lui même une refonte du règlement intérieur de 2013-14;
- Logique de conception:
 - Compléter les statuts;
 - Expliquer l'organisation du bureau;
 - Définir les créneaux (et notamment l'autonomie);
 - Gestion des personnes en situation de handicap;
- Mises en place de règles :
 - De participation aux sorties et stages;
 - D'utilisation de la SAE et du matériel collectif;
 - D'utilisation du minibus, des véhicules personnels et remboursement des frais de déplacement.

Questions/Réponses à propos du projet de règlement intérieur:

- Comment vérifier le niveau sécurité des adhérents déjà autonomes qui n'ont pas de passeports ? => Nous organiserons des sessions passage des passeports;
- Ceux qui ont le passeport jaune cette année et sont considérés comme autonomes, seront-ils encore considérés comme autonomes l'an prochain ? => Il faudra qu'ils passent le module sécurité du passeport orange;
- Sera-t-il possible de faire du bloc pendant les séances des confirmés si l'on n'a pas encore le module sécurité du passeport orange ? => Non, pour des questions de sécurité. et de surveillance de la salle;
- Comment faire pour savoir ce que font les adhérents avec les baudriers de location ? => Nous y réfléchissons en interne;
- Faut-il demander aux adhérents de déposer leur baudrier dans la caisse comme les enfants à la fin de chaque séance ? => Cela semble difficile; Dans tous les cas, le matériel est vérifié à chaque fin d'année.

Résolution 2:

Le nouveau règlement intérieur et le règlement SAE sont adoptés à l'unanimité (44 pour, 0 contre, 0 abstentions).

L'assemblée générale se termine à 20h15.